

COMMUNE DE SAINT-MEEN

DECONSTRUCTION/DEMOLITION D'UNE ANCIENNE MAISON D'HABITATION ET DE SES ANNEXES

6, rue des Ecoles

DESCRIPTIF

Les bâtiments à détruire jouxtent et sont étroitement imbriqués avec une maison mitoyenne.

Un constat d'huissier réalisé à la demande de la commune le 19 juillet 2016 a permis de constater le bon état de la maison mitoyenne

Par conséquent, les candidats devront vérifier sur place avant de déposer leur offre, les conditions dans lesquelles l'immeuble communal peut être démoli, sans occasionner des dégâts au fonds mitoyen.

Ils devront tout particulièrement vérifier les points d'accroche des 2 habitations et justifier des moyens techniques à utiliser, compte tenu, de l'imbrication des 2 bâtiments.